

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

ÉTHIQUE DON D'ORGANES - (N° 3316)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
Mme Frédérique Dumas

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'un amendement de rédaction globale visant à préciser et simplifier les dispositions de la proposition de loi a été déposé à l'article 1^{er}, cet amendement vise à supprimer l'article 5 de la proposition de loi.